

**PROCÈS-VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 AVRIL 2016**

L'an deux mille seize, le onze avril à 18H00, le Conseil municipal de BRETTEVILLE s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Pierre PHILIPPART, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 04 AVRIL 2016

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE: 15

MEMBRES PRESENTS : 11

POUVOIRS : 03

SONT PRESENTS : M. Pierre PHILIPPART, Maire.

Mme Christine MUNOZ, M. Olivier DE BOURSETTY, Mme Isabelle LEMARCHAND, M. Jean-Paul MAZE, Mme Catherine NÖEL, M. André POTTIER, M. Alain THOMINE, M. Bernard BUARD, Mme Carole GOSSWILLER, M. Marc MOUCHEL.

POUVOIRS :

M. Michel LEJETTÉ est représenté par Mme Isabelle LEMARCHAND

M. Michel HOCHET est représenté par M. Pierre PHILIPPART

Mme Caroline PEYRACHE est représentée par M. Jean-Paul MAZE

ABSENTE EXCUSÉE : Mme Annie PARTHENAY-ROBERT

Mme Christine MUNOZ est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 18 mars 2016 est adopté à l'unanimité et signé par les membres présents. M. le Maire ouvre la séance. Il constate et déclare que la condition de quorum est remplie et que l'assemblée peut valablement délibérer et rappelle l'ordre du jour :

- **Création d'un nouveau poste d'adjoint**
- **Election d'un nouvel adjoint**
- **Salle multi-activités : avenant n°1**
- **Remboursement suite au sinistre atelier municipal**
- **M.A.M : choix des entreprises**
- **Acquisition d'un ordinateur**
- **Vente d'une remorque**
- **Vente de coussins berlinois**
- **Acquisition de buts de football**
- **Acquisition d'un mât pour drapeau**
- **Acquisition de tables et chaises : salle multi-activités**
- **Salle polyvalente : demande de remboursement de réservation**
- **Acquisition de dalles amortissantes pour aire de jeu**
- **Bâtiment : ravalement de façades**
- **Point d'arrêt de transport départemental MANEO : convention et avenant**
- **Devis pour l'entretien de chemins**
- **Eau Seine Normandie : convention d'aide financière**
- **Salle multi-activités : avenant n°2**
- **Salle multi-activités : avenant n°3**
- **Emprunt bancaire**
- **Informations diverses**
- **Questions diverses**

2016-37 Création d'un nouveau poste d'adjoint

M. le maire expose qu'en raison du développement pris par les services municipaux, il est devenu difficile pour la municipalité d'en surveiller exactement la marche et de remplir ses multiples obligations.

Il rappelle que le corps municipal compte actuellement 3 adjoints mais que ce nombre pourrait être porté à 4, sans excéder la limite de 30 % de l'effectif légal du conseil municipal fixée par l'article L. 2122-2 du Code général des collectivités territoriales. Il propose en conséquence de créer 1 nouveau poste d'adjoint.

Le conseil, après avoir entendu l'exposé de M. le maire;

Considérant qu'il y a intérêt, en vue d'assurer la bonne marche des services municipaux, à augmenter le nombre des adjoints et le porter à 4, admis par l'article L.2122-2 du Code des communes; **Décide** : Il est créé, pour la durée du mandat du conseil, 1 nouveau poste d'adjoint, conformément aux dispositions de l'article L. 2122-2 du Code général des collectivités.

DÉCISION VOTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-38 Election d'un adjoint

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu la délibération du n° 2016-37 du 11 avril 2016 portant à 4 le nombre d'adjoints au Maire, Monsieur le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires. Après plusieurs appels à candidature par M. le Maire, seule Mme Carole GOSSWILLER, actuellement Conseiller délégué en charge du personnel et des finances, se propose.

Il est procédé au déroulement du vote.

ELECTION DU 4EME ADJOINT

Premier tour de scrutin Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14

A déduire : (bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral) – 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés = 14

Majorité absolue : 8

A obtenu : Mme Carole GOSSWILLER 11 Voix

Mme GOSSWILLER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée adjoint et a été immédiatement installée.

2016-39 Salle multi-activités : avenant n° 1

M. DE BOURSETTY informe le Conseil que des travaux supplémentaires concernant les fondations de salle multi-activités doivent être effectués. Ces travaux consistent en un complément de terrassement et béton de propreté des semelles filantes pour recherche du bon sol. Cet avenant n°1 concerne le lot 1 (gros œuvre-maçonnerie) attribué à l'entreprise HINAUT de CHERBOURG-OCTEVILLE. Il a été examiné par la commission d'appels d'offres et accepté par celle-ci.

Le montant de cet avenant s'élève à la somme de 11 663.06 € HT. Le nouveau montant du marché public du lot n°1 s'élève à la somme de 214 630.90 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **PREND NOTE** des informations fournies par M. DE BOURSETTY,
- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise HINAULT d'un montant de 11 669.06 € HT
- **ACCEPTE** le nouveau montant du marché public du lot n°1 d'un montant de 214 630.90 € HT
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant n°1 concernant la salle multi-activités.

DÉCISION VOTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-40 Remboursement suite au sinistre atelier municipal

Mme GOSSWILLER informe le Conseil Municipal que la compagnie d'assurances GROUPAMA procède au règlement de première indemnité après le sinistre survenu à l'atelier municipal.

Le remboursement s'élève à la somme de 14 385.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **ACCEPTE** le remboursement de la compagnie d'assurances GROUPAMA d'un montant de 14 385 €.
- **AUTORISE** M. le Maire à faire procéder à l'encaissement.

DÉCISION VOTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-41 M.A.M : choix des entreprises

M. DE BOURSETTY informe le Conseil que la Commission d'appel d'offres s'était réunie le 14 mars en présence de M. METIVIER, Architecte-Maitre d'œuvre, afin de procéder à l'ouverture des plis concernant la création de la Maison d'Assistants Maternelles. M. METIVIER a procédé à l'analyse des différentes offres et a fait parvenir son rapport d'analyse à la Commission d'appel d'offres qui après la réunion avec l'Architecte-Maitre d'œuvre le 30 mars, a validé le rapport tel que présenté :

LOT 1	Plâtrerie-menuiseries intérieures	AMC FOLLIOU	4 749.75 € HT
LOT 2	Menuiseries extérieures	AMC FOLLIOU	777.03 € HT
LOT 3	Peintures	VIGER	6 598.00 € HT
LOT 4	Plomberie-Sanitaires	TABARIN&ENTZMAN	3 145.00 € HT
LOT 5	Électricité	EURL COSNEFROY	8 437.06 € HT
MONTANT TOTAL			23 706.84 € HT

M. DE BOURSETTY demande alors au Conseil de valider le choix de la Commission d'appel d'offres tel que présenté ci-dessus. Il rappelle que le montant global avait été estimé dans un premier temps à 34 583.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **DÉCIDE** de valider le choix de la commission d'appel d'offres tel que sus-décrit
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

DÉCISION VOTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-42 Acquisition d'un ordinateur

Mme MUÑOZ informe le Conseil qu'il convient d'équiper le poste de la gestion des salles et du Bretteville Infos d'un nouvel ordinateur de bureau processus Intel Core I3 auquel s'ajoute un écran LED et le logiciel MICROSOFT OFFICE PRO.

2 entreprises ont été contactées :

- S.A.R.L LECACHEUR COSTANZI pour un montant de 1 230.83 € HT (installation sur place incluse)
- ITCN pour un montant de 1 324.00 € HT (installation sur place incluse)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **PREND NOTE** des informations fournies par Mme MUÑOZ,
- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise SARL LECACHEUR COSTANZI d'un montant de 1 230.83 € HT
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ledit devis.

DÉCISION VOTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-43 Vente d'une remorque

Mme GOSSWILLER informe le Conseil qu'il convient de vendre une remorque achetée en 2007 pour un montant de 3 350 €. Cette remorque était utilisée pour le transport du tracteur-tondeuse. Le tracteur-tondeuse étant désormais transporté par le camion Ampirol, cette remorque ne sert plus car trop grande et encombrante et ne permet pas le transport de terre, herbes ou cailloux. Un artisan se propose de l'acheter 1 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **PREND NOTE** des informations fournies par Mme GOSSWILLER,
- **ACCEPTE** la vente de la remorque pour un montant de 1 000 €,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer les documents s'y référant.

DÉCISION VOTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-44 Vente de coussins berlinois

Mme GOSSWILLER informe le Conseil que la commune de BARNEVILLE-CARTERET s'est portée acquéreuse de 4 coussins berlinois.

Sur notre proposition, la commune de BARNEVILLE-CARTERET est d'accord pour un montant de 2 000€.

Mme GOSSWILLER demande donc de valider cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **PREND NOTE** des informations de Mme GOSSWILLER,

- **ACCEPTE** la vente de 4 coussins berlinois pour un montant de 2 000€ à la commune de BARNEVILLE-CARTERET
- **AUTORISE** M. le Maire à procéder à la vente de ces coussins.

DÉCISION VOTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-45 Acquisition de but de football

M. Jean-Paul MAZE informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'équiper le club de foot d'une deuxième paire de buts repliables pour l'entraînement.

Plusieurs entreprises ont été contactées et 3 ont répondu :

- VEDIF Collectivités pour un montant de 1 474.00 € HT (transport offert)
- DISCOUNT Collectivités pour un montant de 2 143.42 € HT
- ACHAT PUBLIC pour un montant de 2 137.01 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **PREND NOTE** des informations de M. MAZE
- **ADOPTE** le devis de VEDIF Collectivités d'un montant de 1 474.00 € HT
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents s'y référant.

DÉCISION VOTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-46 Acquisition d'un mât pour drapeau

M. MAZE présente au Conseil un devis pour l'achat d'un mât pour le drapeau national près du monument aux morts, car l'actuel est très usé et dangereux. Suite à notre demande de devis, une seule entreprise a répondu : VEDIF Collectivités pour un montant de 263.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **PREND NOTE** des informations de M. MAZE
- **ADOPTE** le devis de VEDIF Collectivités d'un montant de 263.00 € HT
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents s'y référant.

DÉCISION VOTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-47 Acquisition de tables et chaises : salle multi-activités

Mme GOSSWILLER informe le Conseil qu'il convient d'équiper la future salle multi-activités de 30 tables légères (en particulier pour le club des aînés) et de 120 chaises.

3 entreprises ont répondu à notre demande de devis :

- VEDIF Collectivités pour un montant de 3 809.88 € HT
- ADEQUAT Achat Public pour un montant de 4 254.00 € HT
- SÉDI Collectivités pour un montant de 3 297.12 € HT (2 chariots et 1 diable offerts)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **PREND NOTE** des informations fournies par Mme GOSSWILLER
- **ADOPTE** le devis de SEDI Collectivités d'un montant de 3 297.12 € HT
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents s'y référant.

DÉCISION VOTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-48 Salle polyvalente : demande de remboursement de réservation

M. le Maire donne lecture d'une demande de remboursement concernant la location de la salle polyvalente le 7 mai 2016. La locataire s'est vue dans l'obligation d'annuler la soirée faute de

participants. Elle demande donc s'il serait possible de lui rendre le montant versé. M. le Maire rappelle que toute location ne peut être remboursée sauf en cas de force majeure. Il propose alors au Conseil de rembourser les 100 € concernant le forfait ménage et de permettre à la personne de choisir une date ultérieure couvrant ainsi le montant de la location déjà réglée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **PREND NOTE** des informations fournies par M. le Maire
- **ACCEPTE** de rembourser la somme de 100 € du forfait ménage
- **AUTORISE** M. le Maire à communiquer la décision du Conseil telle que présentée ci-dessus.

DÉCISION VOTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-49 Acquisition de dalles amortissantes pour aire de jeu

M. DE BOURSETTY informe l'assemblée qu'il convient de poser des dalles amortissantes pour l'aire de jeu où sera posé le jeu de la Sauterelle, près de l'école maternelle.

3 entreprises ont répondu à notre demande de devis :

- SEDI
Équipement pour un montant de 2 329.42 € HT (transport offert)
- JPP
Direct pour un montant de 2 844.50 € HT
- KG
MAT pour un montant de 2 464.50 € HT

Après en délibéré, le Conseil Municipal,

- **PREND**
NOTE des informations de M. DE BOURSETTY,
- **ADOPT**
E le devis de SEDI Équipement d'un montant de 2 329.42 € HT,
- **AUTOR**
ISE M. le Maire à signer ledit devis.

DÉCISION VOTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-50 Bâtiment : ravalement de façades

M. DE BOURSETTY informe le Conseil qu'il nous faut procéder au ravalement des façades de « À l'Abordage ». 2 entreprises ont répondu :

- HECKMAN CHERBOURG en COTENTIN pour un montant de 4 474.55 € HT soit 5 369.46 € TTC
- Guy LEFEVRE CHERBOURG en COTENTIN pour un montant de 28 393.29 € HT soit 34 071.95 € TTC

Après en délibéré, le Conseil Municipal,

- **PREND**
NOTE des informations de M. DE BOURSETTY,
- **ADOPT**
E le devis de HECKMAN d'un montant de 4 474.55 € HT,

AUTOR

- ISE M. le Maire à signer tous documents s'y référant.

DÉCISION VOTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-51 Points d'arrêt de transport départemental MANEO : convention

Mme MUÑOZ donne lecture au Conseil d'une convention relative à l'aménagement et à l'entretien des points d'arrêt scolaire de : La Plage, Saint Germain et Les Fosses à terre à conclure entre le Conseil départemental de la Manche et notre commune.

Cette convention définit les engagements réciproques de notre commune et du département en ce qui concerne les modalités de réalisation, de financement et d'entretien ultérieur des aménagements des points d'arrêt desservis par le réseau de transport départemental MANEO pour les circuits de desserte des collèges et lycées.

Après en délibéré, le Conseil Municipal,

PREND

- **NOTE** des informations fournies par Mme MUÑOZ,

AUTOR

- ISE M. le Maire à signer ladite convention,

DÉCISION VOTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-52 Points d'arrêt de transport départemental MANEO : avenant

Mme MUÑOZ donne lecture au Conseil d'un avenant à la convention relative à l'aménagement des points d'arrêt du réseau de transport départemental MANEO de notre commune Cet avenant a pour objet de présenter le coût estimatif de l'aménagement de chaque point d'arrêt, le financement et les modalités d'entretien ultérieur.

Après en délibéré, le Conseil Municipal,

PREND

- **NOTE** des informations fournies par Mme MUÑOZ,

AUTOR

- ISE M. le Maire à signer l'avenant à la convention à l'aménagement des points d'arrêt MANEO sur notre commune.

DÉCISION VOTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-53 Entretien des chemins

M. DE BOURSETTY informe le Conseil qu'il serait nécessaire de prendre une entreprise pour le nettoyage des chemins de randonnée, notre personnel technique ayant une charge de travail très importante. Ce nettoyage concerne 6 cheminements répartis sur la commune pour un linéaire total de 4.6 kms environ. Avec 2 passages par an. 2 entreprises ont répondu à notre demande de devis :

- ASTRE ENVIRONNEMENT pour un montant de 2 162.00 € TTC
- ACTP Entreprise adaptée pour un montant de 9 576.00 € TTC

Après en délibéré, le Conseil Municipal,

PREND

- **NOTE** des informations de M. DE BOURSETTY,

- **CHOISI**
T ASTRE ENVIRONNEMENT pour un montant de 2 162.00 TTC,

- **AUTOR**
ISE M. le Maire à signer tous documents s'y référant.

DÉCISION VOTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-54 Eau Seine Normandie : convention d'aide financière

Mme GOSSWILLER informe le Conseil que suite à notre adhésion à la Charte FREDON niveau 3, l'agence Eau Seine Normandie propose une convention d'aide financière pour l'acquisition de matériel de désherbage alternatif. L'acquisition du broyeur de branches est concernée par cette aide financière.

Le montant de l'aide financière s'élève à la somme de 2 188 €. Ce montant correspond à 50% de prix d'achat du broyeur.

Après en délibéré, le Conseil Municipal,

- **PREND**
NOTE des informations fournies par Mme GOSSWILLER,

- **AUTOR**
ISE M. le Maire à signer la convention d'aide financière aux conditions sus-exposées.

DÉCISION VOTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-55 Salle multi-activités : avenant n°2

M. DE BOURSETTY informe le Conseil que des travaux supplémentaires concernant le lot n°4- Plâtrerie et Menuiseries intérieures sont nécessaires. Il convient de faire un doublage collé de type PLACOMUR 13+140 mm dans les locaux de réserves 1 et 2. Le montant de cet avenant s'élève à la somme de 869.00 € HT. Le montant initial du marché public concernant le lot n°4 était de 25 969.87€. Le nouveau montant du marché public lot n°4 est de 26 838.87€.

Après en délibéré, le Conseil Municipal,

- **PREND**
NOTE des informations de M. DE BOURSETTY,

- **ACCEP**
TE le devis de l'entreprise DALMONT d'un montant de 869.00 € HT,

- **ACCEP**
TE le nouveau montant du marché public lot n°4 soit 26 838.87 € HT

- **AUTOR**
ISE M. le Maire à signer tous documents s'y référant.

DÉCISION VOTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-56 Salle multi-activités : avenant n°3

M. DE BOURSETTY informe le Conseil qu'il convient de mettre en place un oculus circulaire diamètre 300 mm sur les portes d'accès à la laverie et office de réchauffe. Le montant du devis de l'entreprise DALMONT concernant le lot n°4 – Plâtrerie et Menuiseries intérieures s'élève à la somme de 450 € HT.

Le montant du marché public s'élève donc désormais à la somme globale de 27 288.87 € HT
Après en délibéré, le Conseil Municipal,

- **PREND**
 - **NOTE** des informations de M. DE BOURSETTY,
 - **ACCEP**
 - **TE** le devis de l'entreprise DALMONT d'un montant de 450.00 € HT,
 - **ACCEP**
 - **TE** le nouveau montant du marché public lot n°4 soit 27 288.87 € HT
 - **AUTOR**
 - **ISE** M. le Maire à signer tous documents s'y référant.
- DÉCISION VOTÉE À L'UNANIMITÉ**

2016-57 Emprunt bancaire

Mme GOSSWILLER rappelle que lors d'une séance précédente, il avait convenu de demander auprès des banques un taux pour un prêt de 100 000 €.

2 propositions nous sont parvenues pour un emprunt de 100 000 € sur 10 ans :

- Caisse
d'Épargne propose un taux de 1.33% à capital constant et/ou un taux fixe de 1.34%.
- Banque
Postale propose un taux de 1.40%

La Caisse d'Épargne propose ce taux de 1.33% à capital constant avec une échéance maximum trimestrielle de 2 832.50 € et une échéance minimum trimestrielle de 2 508.31€. Le montant des frais financiers de la Caisse d'Épargne est de 6 816.25 €.

Elle propose de choisir la Caisse d'Épargne avec qui nous travaillons.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **PREND NOTE** des informations fournies par Mme GOSSWILLER
- **ADOpte** la proposition de la Caisse d'Épargne avec un taux de 1.33% à capital constant
- **ACCEPTE** les échéances trimestrielles maximum et minimum telles que présentées
- **ACCEPTE** les frais financiers de la Caisse d'Épargne d'un montant de 6 816.25 €
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents s'y référant.

DÉCISION VOTÉE À L'UNANIMITÉ

INFORMATIONS DIVERSES

- M. le Maire donne lecture au Conseil d'un courrier d'un agent du service technique demandant à augmenter son temps de travail. Cet agent travaille actuellement 18h50/semaine et souhaite passer à 35h. Cette demande sera étudiée par la Commission du personnel et par la Commission des finances, après évaluation des besoins et renseignement pris près du Centre de Gestion.
- M. le Maire rappelle au Conseil que 6 élus et 3 chefs de service partent en séminaire ce jeudi. Le coût de ce séminaire est de 3 150 € pour 3 jours.
- Concernant la commune nouvelle, nous n'avons aucune nouvelle.

QUESTIONS DIVERSES

- M. POTTIER demande pourquoi il n'y a plus de sens interdit au niveau de l'épicerie lors des enterrements. M. le Maire lui répond que ce sens interdit n'était, pour la plupart du temps, pas respecté et propose d'installer deux barrières empêchant le passage au niveau de l'église, ceci permettant aux véhicules de pouvoir soit faire demi-tour soit prendre par le Chemin du petit Val.
- M. POTTIER signale que suite à la dernière grosse tempête, des pierres sont parties de la toiture de l'église. M. le Maire précise qu'il a déjà fait le point avec le responsable des services techniques et que des devis sont en attente. Il demande à M. DE BOURSETTY de suivre les travaux.
- M. POTTIER demande la pose d'un panneau d'interdiction de circulation pour un certain type de véhicules dans le Chemin du Grand Val. M. THOMINE l'informe qu'un tel panneau est déjà installé au lieu-dit La Bonne vierge.
- M. POTTIER demande pourquoi les containers poubelles du Presbytère ne sont pas ôtés après le passage du camion. M. le Maire lui répond que les travaux en cours empêchent son rangement habituel.
- M. POTTIER demande s'il est possible de mettre une signalisation pour l'emplacement des toilettes publiques de l'église. M. le Maire pense que cela est nécessaire et donnera des directives en sens.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h45.

